

États financiers du

**FONDS DE REVENU
FIXE 2.0 ALGONQUIN**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Aux 31 décembre 2021 et 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;



Page 4

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Signé « KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 31 mars 2022

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de la situation financière Aux 31 décembre 2021 et 2020

	2021	2020
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements détenus (coût : 375 682 024 \$ - 2020 : 168 443 897 \$) (note 8)	372 803 590 \$	170 946 455 \$
Profit latent sur les contrats de change à terme	–	323 877
Profit latent sur les contrats à terme standardisés	12 970	–
Souscriptions à recevoir (note 10)	2 983 961	7 267
Montant à recevoir du courtier (note 3)	1 096 419	–
Montant à recevoir pour les placements vendus	3 591 042	2 116 000
Intérêts et dividendes à recevoir	2 568 351	1 298 746
Remboursement des charges à recevoir (note 5)	469	113 075
Charges payées d'avance	29 547	20 800
	<u>383 086 349</u>	<u>174 826 220</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert (produit : 226 430 887 \$ - 2020 : 93 717 425 \$) (note 8)	224 160 210	93 598 394
Perte latente sur les contrats de change à terme	362 758	–
Montant à payer au courtier (note 3)	39 129 222	20 162 581
Montant à payer pour les placements achetés	3 622 381	–
Créditeurs et charges à payer	140 851	100 570
Montant à payer au gestionnaire (note 5)	–	22 199
Montant à payer à un fonds lié (note 5)	17 442	–
Intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	593 381	244 871
Frais de gestion à payer (note 5)	81 776	28 555
Rachats à payer (note 11)	323 648	392 319
Distributions à payer	270 081	346 390
	<u>268 701 750</u>	<u>114 895 879</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>114 384 599 \$</u>	<u>59 930 341 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	5 273 752 \$	850 369 \$
Série F	57 357 407	4 598 231
Série FF	39 114 875	49 982 934
Série I	12 638 565	4 498 807
	<u>114 384 599 \$</u>	<u>59 930 341 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	50 270	8 156
Série F	536 855	43 136
Série FF	375 758	480 437
Série I	121 500	43 198

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de la situation financière (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

	2021	2020
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 10)		
Série A	104,91 \$	104,26 \$
Série F	106,84	106,60
Série FF	104,10	104,04
Série I	104,02	104,14

Approuvé pour le compte du Fonds par le fiduciaire et gestionnaire, Algonquin Capital Corporation :

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

	2021	2020
Produits		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	9 012 318 \$	3 983 943 \$
Revenu de dividendes	687 116	402 015
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion (note 2)	(287 270)	545 595
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	909 733	60 896
Profit net réalisé sur les contrats à terme standardisés	350 270	–
Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les contrats de change à terme	(686 635)	323 877
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements (note 2)	(3 217 658)	2 630 585
Variation nette du profit latent sur les contrats à terme standardisés	12 970	–
Autres produits	6 000	–
	<u>6 786 844</u>	<u>7 946 911</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt (note 2)	3 217 425	1 540 543
Frais de gestion (note 5)	681 140	232 179
Frais d'exploitation	194 962	104 930
Honoraires juridiques	76 630	17 871
Honoraires d'audit	58 462	42 714
Honoraires du comité d'examen indépendant	48 025	50 497
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	38 178	21 843
	<u>4 314 822</u>	<u>2 010 577</u>
Charges remboursées par le gestionnaire (note 5)	<u>(85 858)</u>	<u>(113 075)</u>
	4 228 964	1 897 502
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>2 557 880 \$</u>	<u>6 049 409 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	36 926 \$	69 273 \$
Série F	805 155	201 561
Série FF	1 334 082	5 492 571
Série I	381 717	286 004
	<u>2 557 880 \$</u>	<u>6 049 409 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 9)		
Série A	1,58 \$	13,19 \$
Série F	2,34	15,24
Série FF	3,05	14,01
Série I	3,30	9,42

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissemen t des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2021								
Série A	850 369 \$	4 858 486 \$	(591 137) \$	140 693 \$	(36 427) \$	14 842 \$	36 926 \$	5 273 752 \$
Série F	4 598 231	79 646 383	(27 277 051)	(140 693)	(997 458)	722 840	805 155	57 357 407
Série FF	49 982 934	6 750	(12 021 958)	–	(1 216 444)	1 029 511	1 334 082	39 114 875
Série I	4 498 807	14 385 598	(6 627 556)	–	(420 005)	420 004	381 717	12 638 565
	<u>59 930 341 \$</u>	<u>98 897 217 \$</u>	<u>(46 517 702) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(2 670 334) \$</u>	<u>2 187 197 \$</u>	<u>2 557 880 \$</u>	<u>114 384 599 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissemen t des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2020								
Série A	– \$	1 353 597 \$	(555 858) \$	– \$	(33 698) \$	17 055 \$	69 273 \$	850 369 \$
Série F	150 000	4 849 664	(557 023)	–	(127 894)	81 923	201 561	4 598 231
Série FF	–	49 718 587	(4 857 120)	–	(2 647 897)	2 276 793	5 492 571	49 982 934
Série I	–	5 400 943	(1 188 140)	–	(254 069)	254 069	286 004	4 498 807
	<u>150 000 \$</u>	<u>61 322 791 \$</u>	<u>(7 158 141) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(3 063 558) \$</u>	<u>2 629 840 \$</u>	<u>6 049 409 \$</u>	<u>59 930 341 \$</u>

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 557 880 \$	6 049 409 \$
Ajustements pour les éléments hors trésorerie		
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	287 270	(545 595)
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	(909 733)	(60 896)
Profit net réalisé sur les contrats à terme standardisés	(350 270)	–
Variation nette (du profit latent) de la perte latente sur les contrats de change à terme	686 635	(323 877)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	3 217 658	(2 630 585)
Variation nette du profit latent sur les contrats à terme standardisés	(12 970)	–
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation du montant à recevoir pour les placements vendus	(1 475 042)	(2 116 000)
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(1 269 605)	(1 298 746)
Diminution (augmentation) du remboursement des charges à recevoir	112 606	(78 586)
Augmentation des charges payées d'avance	(8 747)	(20 800)
Augmentation du montant à payer pour les placements achetés	3 622 381	–
Augmentation des créditeurs et charges à payer	40 281	66 105
(Diminution) augmentation du montant à payer au gestionnaire	(22 199)	22 199
Augmentation du montant à payer à un fonds lié	17 442	–
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	348 510	244 871
Augmentation des frais de gestion à payer	53 221	28 531
Produit de la vente de placements	726 312 765	543 223 876
Achats de placements	(799 959 888)	(617 351 251)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(66 751 805)</u>	<u>(74 791 345)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	95 920 523	61 315 524
Montant payé au rachat de parts rachetables	(46 586 373)	(6 765 822)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(559 446)	(87 328)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>48 774 704</u>	<u>54 462 374</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(17 977 101)	(20 328 971)
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	106 879	16 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	(20 162 581)	150 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>(38 032 803) \$</u>	<u>(20 162 581) \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par les éléments suivants :		
Montant à payer au courtier	(39 129 222) \$	(20 162 581) \$
Montant à recevoir du courtier	1 096 419	–
	<u>(38 032 803) \$</u>	<u>(20 162 581) \$</u>
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	2 257 535 \$	998 397 \$
Intérêts reçus	7 687 623	2 809 549
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	742 205	277 663

* Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions / de parts / valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
1 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust 1,726 % 12 févr. 2026	1 500 000 \$	1 464 210 \$	1,28
3 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 % , 8 avr. 2027	3 103 350	3 088 110	2,70
500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,117 % , 21 févr. 2030	500 000	505 275	0,44
500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust 3,394 % 15 août 2029	534 015	517 455	0,45
3 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,636 % , 21 avr. 2025	3 740 863	3 653 545	3,19
1 000 000	AltaGas Canada Inc., 3,13 % , 7 avr. 2027	1 000 000	1 043 869	0,91
500 000	AltaGas Canada Inc., 3,15 % , 6 avr. 2026	514 530	520 929	0,46
500 000	AltaGas Canada Inc., 4,26 % , 5 déc. 2028	565 110	557 019	0,49
4 800 000	AltaGas Ltd., 1,227 % 18 mars 2024	4 763 152	4 733 519	4,14
5 000 000	AltaGas Ltd., 2,609 % , 16 déc. 2022	5 110 406	5 064 349	4,43
25 000	AltaGas Ltd., 3,57 % , 12 juin 2023	25 789	25 599	0,02
2 000 000	AutoCanada inc., 8,75 % 11 févr. 2025	2 132 500	2 103 760	1,84
1 000 000	Banque de Montréal 1,551 % 28 mai 2026	975 000	981 990	0,86
500 000	Banque de Montréal, 4,30 % , 26 nov. 2080	506 000	519 860	0,45
3 000 000	Bell Canada inc., 2,90 % 12 août 2026	3 061 470	3 089 610	2,70
500 000	Brookfield Asset Management Inc., 4,82 % , 28 janv. 2026	556 055	548 560	0,48
600 000	Bruce Power LP 2,68 % 21 déc. 2028	599 778	610 410	0,53
28 000	Obligation du gouvernement du Canada, 2 % , 1 ^{er} déc. 2051	28 591	30 150	0,03
200 000	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 % , 1 ^{er} juin 2029	212 868	213 398	0,19
3 500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 0,665 % , 10 juin 2024	3 500 000	3 506 650	3,07
500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4 % , 28 janv. 2082	500 000	491 565	0,43
4 000 000	Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 % 16 nov. 2023	4 019 800	3 988 240	3,49
2 500 000	Banque canadienne de l'Ouest, 0,739932 % 22 janv. 2024	2 500 000	2 503 500	2,19
2 000 000	Banque canadienne de l'Ouest, 0,75431 % 28 avril 2023	2 000 000	2 001 780	1,75
1 500 000	Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 % , 14 sept. 2023	1 510 000	1 501 695	1,31
400 000	Banque canadienne de l'Ouest, 6 % , 30 avr. 2081	400 000	425 500	0,37
1 500 000	Capital Power Corp., 4,284 % 18 sept. 2024	1 621 365	1 585 710	1,39
500 000	Cenovus Energy Inc., 3,50 % , 7 févr. 2028	497 060	522 510	0,46
1 545 000	Cenovus Energy Inc., 3,60 % 10 mars 2027	1 635 559	1 621 014	1,42
112 000	CES Energy Solutions Corp., 6,375 % 21 oct. 2024	115 606	115 360	0,10
1 500 000	Chartwell, résidences pour retraités, 3,786 % , 11 déc. 2023	1 552 595	1 544 490	1,35
6 000 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 % , 28 avril 2025	6 403 336	6 304 080	5,51
1 000 000	Chemtrade Logistics Income Fund 5 % 31 août 2023	1 002 500	1 001 700	0,88
250 000	Propriétés de Choix S.E.C., 3,60 % , 20 sept. 2022	255 215	253 123	0,22
1 600 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 % , 30 nov. 2026	1 600 000	1 613 808	1,41
1 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,556 % 9 sept. 2024	1 067 620	1 041 160	0,91
500 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,827 % , 4 mars 2050	500 000	489 285	0,43
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,178 % 8 mars 2028	2 220 880	2 188 360	1,91

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions / de parts / valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 498 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,903 %, 5 juill. 2023	1 616 525 \$	1 561 201 \$	1,36
1 700 000	CI Financial Corp., 3,215 %, 22 juill. 2024	1 770 079	1 758 718	1,54
2 148 000	CI Financial Corp., 3,759 %, 26 mai 2025	2 296 264	2 262 445	1,98
2 250 000	Cineplex Inc., 7,50 % 26 févr. 2026	2 362 500	2 379 375	2,08
2 600 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 0,7875 %, 27 oct. 2023	2 600 000	2 606 006	2,28
3 000 000	Cogeco Câble inc., 4,175 %, 26 mai 2023	3 213 770	3 088 770	2,70
3 955 000	Cogeco Communications Inc., 4,925 %, 14 févr. 2022	4 153 062	3 972 086	3,47
1 805 000	Fonds de placement immobilier Cominar, 4,164 %, 1 ^{er} juin 2022	1 829 120	1 823 104	1,59
1 000 000	Fonds de placement immobilier Cominar 4,50 % 15 mai 2024	1 042 500	1 030 930	0,90
3 000 000	Corus Entertainment Inc., 5 %, 11 mai 2028	3 018 750	3 022 500	2,64
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Crombie 3,133 % 12 août 2031	2 000 000	1 981 260	1,73
1 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	1 001 885	1 008 490	0,88
2 295 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,677 %, 26 août 2026	2 412 434	2 413 629	2,11
500 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,917 %, 21 juin 2027	509 600	531 980	0,47
7 050 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,066 %, 21 nov. 2022	7 403 225	7 203 197	6,30
258 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,80 %, 31 janv. 2025	285 271	276 958	0,24
3 000 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 1,85 % 15 déc. 2023	2 999 520	3 009 270	2,63
3 000 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 2,14 % 13 déc. 2024	2 999 220	3 017 460	2,64
2 500 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 0,78625 %, 17 juin 2024	2 500 000	2 499 900	2,19
750 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22 déc. 2025	750 000	736 253	0,64
1 500 000	Emera Inc., 2,90 %, 16 juin 2023	1 545 040	1 529 445	1,34
300 000	Enbridge Inc., 2,44 %, 2 juin 2025	299 925	304 392	0,27
1 350 000	Enbridge inc., 3,10 % 21 sept. 2033	1 354 371	1 333 368	1,17
1 000 000	Enbridge inc., 4,10 % 21 sept. 2051	986 150	1 023 180	0,89
1 500 000	Banque Équitable, 1,774 %, 21 sept. 2023	1 513 315	1 501 425	1,31
5 000 000	Banque Équitable, 1,876 %, 26 nov. 2025	4 909 400	4 904 950	4,29
1 500 000	Banque Équitable, 1,939 %, 10 mars 2025	1 500 000	1 486 920	1,30
3 320 000	Banque Équitable, 1,983 %, 9 mai 2024	3 320 374	3 321 295	2,90
1 589 000	Exchange Income Corp., 5,25 % 31 déc. 2022	1 593 332	1 592 814	1,39
1 000 000	Exchange Income Corp., 5,25 % 31 juill. 2028	1 000 000	1 029 000	0,90
900 000	Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 3 mars 2031	903 320	938 088	0,82
5 000 000	Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,70 %, 16 déc. 2026	5 599 790	5 447 050	4,76
1 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 2,417 %, 4 oct. 2024	1 012 510	1 018 270	0,89
6 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,71 %, 23 févr. 2022	6 023 770	6 006 900	5,25
3 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,766 % 22 juin 2022	3 014 400	3 012 030	2,63
600 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 % 16 sept. 2026	600 000	590 904	0,52
1 300 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,50 %, 30 nov. 2023	1 308 125	1 318 629	1,15
500 000	Financière General Motors du Canada Ltée. 1,70 % 9 juill. 2025	499 325	492 385	0,43
750 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 1,75 %, 15 avr. 2026	749 528	733 553	0,64
3 000 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,95 %, 14 mai 2024	3 456 840	3 274 410	2,86
2 000 000	George Weston Ltée, 4,115 %, 17 juin 2024	2 168 180	2 097 640	1,83
5 525 000	Gibson Energy Inc., 2,45 %, 14 juill. 2025	5 647 671	5 579 200	4,88

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions / de parts / valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
500 000	Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17 sept. 2029	517 508 \$	524 580 \$	0,46
400 000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 déc. 2080	400 000	404 252	0,35
500 000	Glacier Credit Card Trust, 1,388 %, 22 sept. 2025	500 000	492 350	0,43
400 000	Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19 févr. 2027	400 000	400 184	0,35
250 000	Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 2 juin 2026	250 000	254 465	0,22
1 280 000	Fonds de placement immobilier H&R, 3,416 %, 23 janv. 2023	1 325 767	1 305 395	1,14
1 500 000	Banque HSBC Canada, 1,782 %, 20 mai 2026	1 500 000	1 487 610	1,30
2 500 000	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., 3,30 %, 15 sept. 2028	2 576 965	2 569 175	2,25
500 000	Intact Corporation financière, 1,207 %, 21 mai 2024	500 000	495 445	0,43
2 900 000	Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13 sept. 2023	2 960 744	2 934 162	2,57
2 300 000	Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16 déc. 2026	2 381 579	2 375 670	2,08
3 400 000	Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25 nov. 2031	3 400 000	3 495 540	3,06
3 000 000	Inter Pipeline Ltd. 4,232 % 1 ^{er} juin 2027	3 151 110	3 201 270	2,80
554 000	Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19 nov. 2079	575 086	588 625	0,51
250 000	Keyera Corp., 5,95 %, 10 mars 2081	250 000	256 720	0,22
1 500 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 3 juin 2024	1 499 655	1 477 545	1,29
4 000 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,95 %, 17 mars 2025	3 994 920	3 992 520	3,49
500 000	Manitoba Telecom Services Inc., 4 %, 27 mai 2024	509 830	524 045	0,46
2 500 000	Banque Manuvie du Canada 1,536 % 14 sept. 2026	2 500 000	2 450 275	2,14
800 000	Metro inc/CN, 1,922 % 2 déc. 2024	800 000	803 744	0,70
200 000	Morguard Corp., 4,402 %, 28 sept. 2023	200 000	202 622	0,18
1 000 000	Fiducie de placement immobilier Morguard, 5,25 % 31 déc. 2026	1 000 000	999 000	0,87
1 300 000	Banque Nationale du Canada, 2,237 % 4 nov. 2026	1 300 000	1 309 763	1,15
500 000	Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 4 mars 2024	514 740	514 840	0,45
3 200 000	Nissan Canada inc., 1,626 %, 18 mars 2024	3 199 985	3 171 552	2,77
500 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2 %, 1 ^{er} déc. 2026	500 127	496 880	0,43
400 000	Fonds de placement immobilier NorthWest Healthcare Properties, 5,50 %, 31 déc. 2023	424 450	439 480	0,38
246 000	NOVA Gas Transmission Ltd., 6,30 %, 27 mai 2030	316 110	295 279	0,26
1 000 000	Redevances aurifères Osisko Itée, 4 %, 31 déc. 2022	1 011 250	1 026 510	0,90
500 000	Parkland Corp., 3,875 %, 16 juin 2026	500 000	497 815	0,44
300 000	Parkland Corp., 4,375 %, 26 mars 2029	300 000	298 314	0,26
500 000	Parkland Corp., 6 %, 23 juin 2028	500 000	530 940	0,46
920 000	Pembina Pipeline Corp., 3,54 %, 3 févr. 2025	976 681	956 874	0,84
880 000	Pembina Pipeline Corp. 4,74 % 21 janv. 2047	924 686	957 678	0,84
300 000	Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25 janv. 2081	300 000	295 689	0,26
800 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	799 384	798 168	0,70
500 000	Reliance LP, 2,68 %, 1 ^{er} déc. 2027	512 742	501 245	0,44
4 590 000	Reliance LP, 3,836 %, 15 mars 2025	4 916 388	4 811 835	4,21
400 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 2,83 %, 3 oct. 2022	406 812	405 600	0,35
1 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,725 %, 18 avr. 2023	1 047 380	1 027 270	0,90
500 000	Ritchie Bros Holdings Ltd., 4,95 % 15 déc. 2029	500 000	509 690	0,45
3 000 000	Rogers Communications Inc., 3,65 %, 31 mars 2027	3 112 530	3 160 860	2,76
4 000 000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 déc. 2081	4 022 500	4 064 520	3,55

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions / de parts / valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 000 000	Banque Royale du Canada, 1,589 %, 4 mai 2026	976 940 \$	984 550 \$	0,86
2 000 000	Banque Royale du Canada, 1,936 %, 1 ^{er} mai 2025	2 000 940	2 007 840	1,76
4 000 000	Banque Royale du Canada, 2,14 %, 3 nov. 2031	3 981 130	3 965 360	3,47
550 000	Banque Royale du Canada, 4 %, 24 févr. 2081	550 000	565 268	0,49
500 000	Saputo inc., 3,603 % 14 août 2025	530 010	525 805	0,46
3 100 000	Shaw Communications Inc., 2,90 %, 9 déc. 2030	3 037 296	3 065 466	2,68
4 500 000	Shaw Communications Inc., 3,30 %, 10 déc. 2029	4 690 235	4 620 105	4,04
4 956 000	Shaw Communications inc., 3,80 % 1 ^{er} mars 2027	5 356 326	5 239 335	4,58
1 000 000	Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31 mars 2027	1 003 290	1 011 690	0,88
840 000	Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 4 nov. 2024	858 999	861 781	0,75
3 124 000	Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27 févr. 2026	3 228 479	3 241 462	2,83
327 000	Fonds de placement immobilier Smart, 3,444 %, 28 août 2026	346 090	341 591	0,30
4 000 000	Fonds de placement immobilier Smart, 3,556 %, 6 févr. 2025	4 263 120	4 169 360	3,65
1 400 000	Fonds de placement immobilier Smart, 1,74 %, 16 déc. 2025	1 400 000	1 373 498	1,20
1 300 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 2,307 %, 18 déc. 2028	1 300 000	1 264 614	1,11
1 124 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 3,985 % 30 mai 2023	1 187 840	1 161 047	1,02
300 000	Groupe SNC-Lavalin inc., 3,80 %, 19 août 2024	300 000	306 873	0,27
11 000 000	Sobeys Inc., 4,70 %, 8 août 2023	11 849 455	11 463 650	10,02
500 000	Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 1 ^{er} avril 2026	499 755	491 170	0,43
1 500 000	Summit Industrial Income REIT, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 504 585	1 501 785	1,31
1 000 000	Summit Industrial Income REIT, 2,25 % 12 janv. 2027	1 001 540	995 020	0,87
1 200 000	Financière Sun Life inc., 2,46 % 18 nov. 2031	1 199 496	1 214 088	1,06
1 500 000	Financière Sun Life inc., 2,75 % 23 nov. 2027	1 539 330	1 520 145	1,33
2 000 000	Financière Sun Life inc., 2,80 % 21 nov. 2033	1 999 620	2 045 660	1,79
3 000 000	Suncor Énergie inc., 5 % 9 avr. 2030	3 497 400	3 465 720	3,03
400 000	Supérieur Plus SEC, 4,25 %, 18 mai 2028	400 000	402 752	0,35
243 000	TELUS Communications Inc., 8,80 %, 22 sept. 2025	321 572	298 858	0,26
537 000	TELUS Communications Inc., 9,65 %, 8 avr. 2022	619 032	549 227	0,48
500 000	TELUS Corp., 3,15 %, 19 févr. 2030	501 405	517 190	0,45
3 000 000	TELUS Corp., 3,30 %, 2 mai 2029	3 113 430	3 144 720	2,75
4 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 2 nov. 2026	3 999 000	3 960 000	3,46
500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27 juill. 2081	500 000	488 255	0,43
1 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17 avr. 2081	1 005 385	990 790	0,87
1 168 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,664 %, 15 mars 2028	1 215 037	1 198 438	1,05
5 500 000	The Goldman Sachs Group Inc., 0,805 %, 29 avr. 2025	5 501 620	5 513 365	4,82
400 000	The Independent Order of Foresters, 2,885 %, 15 oct. 2035	400 000	404 828	0,35
300 000	La Banque Toronto-Dominion, 1,128 %, 9 déc. 2025	300 000	291 525	0,25
1 209 000	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd., 6,75 % 19 déc. 2022	1 210 511	1 207 489	1,06
5 000 000	Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25 janv. 2028	4 862 181	4 872 300	4,26
1 500 000	Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12 févr. 2029	1 505 320	1 485 870	1,30
500 000	TransAlta Corp., 7,30 %, 22 oct. 2029	570 000	593 305	0,52
2 000 000	TransCanada Pipelines Ltd., 0,725 %, 9 juin 2024	2 000 295	2 002 720	1,75
1 000 000	TransCanada Pipelines Ltd., 3,69 %, 19 juill. 2023	1 038 360	1 029 100	0,90

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite) Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions / de parts / valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
5 500 000	TransCanada Pipelines Ltd., 3,80 %, 5 avr. 2027	5 858 430 \$	5 875 485 \$	5,14
500 000	TransCanada Pipelines Ltd., 4,34 %, 15 oct. 2049	547 560	535 360	0,47
88 000	TransCanada Pipelines Ltd., 4,35 %, 6 juin 2046	99 002	93 968	0,08
6 418 000	Transcontinental Inc., 2,28 % 13 juill. 2026	6 468 461	6 393 997	5,59
600 000	Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 % 04 janv. 2027	598 734	603 150	0,53
4 619 000	Ventas Canada Finance Ltd., 2,55 %, 15 mars 2023	4 742 824	4 674 243	4,09
1 000 000	Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 1 ^{er} déc. 2031	996 540	1 020 500	0,89
1 000 000	Vidéotron Itée, 3,125 %, 15 janv. 2031	1 005 625	921 250	0,81
1 000 000	Vidéotron Itée, 5,625 %, 15 juin 2025	1 120 000	1 076 990	0,94
400 000	Crédit VW Canada Inc., 1,20 %, 25 sept. 2023	399 892	397 864	0,35
1 000 000	Crédit VW Canada Inc., 2,05 %, 10 déc. 2024	998 960	1 005 610	0,88
1 000 000	Crédit VW Canada Inc., 2,45 % 10 déc. 2026	998 740	1 009 640	0,88
500 000	Crédit VW Canada Inc., 2,85 %, 26 sept. 2024	515 901	513 675	0,45
1 659 000	Wells Fargo & Co., 2,509 %, 27 oct. 2023	1 672 182	1 687 601	1,48
350 000	Westcoast Energy Inc., 3,43 %, 12 sept. 2024	357 920	364 077	0,32
		328 924 828	326 523 548	285,48
Titres du marché monétaire canadien				
15 000 000	Enbridge Inc., PC, 25 jan. 2022	14 980 650	14 991 362	13,11
Actions privilégiées canadiennes				
12 500	Banque de Montréal, actions privilégiées à 3,90 %	306 625	306 250	0,27
50 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées à 4,40 %	1 182 441	1 266 500	1,11
23 300	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées à 4,50 %	557 824	587 393	0,51
24 700	Capital Power Corp., actions privilégiées à 6 %	623 544	617 500	0,54
45 050	ECN Capital Corp., actions privilégiées à 6,50 %	1 143 144	1 125 800	0,98
35 600	Element Fleet Management Corp., actions privilégiées à 6,21 %	869 234	927 024	0,81
10 000	Enbridge Inc., actions privilégiées à 4,376 %	156 200	192 000	0,17
10 000	Corp. Financière Power, actions privilégiées à 4,50 %	250 000	251 600	0,22
15 000	Banque Royale du Canada, actions privilégiées à 3,70 %	367 955	367 350	0,32
62 500	Financière Sun Life inc., actions privilégiées à 4,25 %	1 560 938	1 561 875	1,37
25 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, actions privilégiées à 4,85 %	638 250	625 000	0,55
		7 656 155	7 828 292	6,85
Titres à revenu fixe américains				
500 000	American Tower Corp., 5 %, 15 févr. 2024	739 538	681 500	0,60
1 500 000	Citrix Systems Inc., 4,50 %, 1 ^{er} déc. 2027	2 307 899	2 060 599	1,80
2 000 000	Element Fleet Management Corp., 1,60 %, 6 avr. 2024	2 511 358	2 537 781	2,22
350 000	Enbridge Inc., 3,125 %, 15 nov. 2029	475 252	465 059	0,41
700 000	Expedia Group Inc., 2,95 %, 15 mars 2031	880 518	887 621	0,78
1 000 000	HP Inc., 3,40 % 17 juin 2030	1 402 231	1 338 499	1,17
500 000	MSCI Inc., 4 %, 15 nov. 2029	685 248	663 143	0,58
1 000 000	Performance Food Group Inc., 4,25 %, 1 ^{er} août 2029	1 245 650	1 257 083	1,10
2 000 000	Royalty Pharma PLC, 2,15 %, 2 sept. 2031	2 469 259	2 417 549	2,11

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite) Au 31 décembre 2021

Nombre d'actions / de parts / valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe américains (suite)				
7 000 000	TransAlta Corp., 4,50 %, 15 nov. 2022	9 292 220 \$	9 046 572 \$	7,91
1 150 000	Billet/obligation du Trésor américain, 0,75 %, 31 mai 2026	1 411 111	1 426 215	1,25
500 000	Winnebago Industries Inc., 6,25 %, 15 juill. 2028	700 107	678 767	0,59
		<u>24 120 391</u>	<u>23 460 388</u>	<u>20,52</u>
	Total des placements détenus	375 682 024	372 803 590	325,96
Nombre d'actions / de parts / valeur nominale	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(4 400 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} avril 2024	(4 315 458) \$	(4 324 891) \$	(3,78)
(6 010 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(5 801 124)	(5 775 309)	(5,05)
(465 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(422 146)	(430 404)	(0,38)
(810 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} mars 2022	(812 335)	(810 518)	(0,71)
(17 010 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(16 881 179)	(16 602 781)	(14,51)
(20 937 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(20 651 694)	(20 658 747)	(18,06)
(1 113 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2022	(1 124 546)	(1 116 395)	(0,98)
(18 625 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(18 407 718)	(18 408 764)	(16,09)
(7 765 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(7 650 781)	(7 704 511)	(6,74)
(7 260 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2025	(7 322 078)	(7 284 757)	(6,37)
(31 819 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2023	(32 592 491)	(32 112 371)	(28,07)
(22 765 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(23 289 818)	(23 045 237)	(20,15)
(4 190 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(4 110 553)	(4 216 607)	(3,69)
(8 941 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	(9 074 454)	(9 042 033)	(7,90)
(7 278 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(7 597 844)	(7 600 561)	(6,64)
(7 076 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} sept. 2023	(7 296 267)	(7 203 297)	(6,30)
(9 121 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(9 636 114)	(9 460 484)	(8,27)
(10 163 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} mars 2024	(10 634 938)	(10 431 303)	(9,12)
(19 565 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} juin 2024	(20 726 507)	(20 237 253)	(17,69)
(10 139 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2022	(10 601 365)	(10 241 303)	(8,95)
(995 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(1 457 594)	(1 427 925)	(1,25)
		<u>(220 407 004)</u>	<u>(218 135 451)</u>	<u>(190,70)</u>
Titres à revenu fixe américains				
(1 850 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 0,125 %, 31 mars 2023	(2 312 458)	(2 330 426)	(2,04)
(1 980 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 0,25 %, 15 mars 2024	(2 482 545)	(2 476 419)	(2,16)
(950 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 1,625 %, 15 mai 2031	(1 228 880)	(1 217 914)	(1,06)
		<u>(6 023 883)</u>	<u>(6 024 759)</u>	<u>(5,26)</u>
	Total des placements vendus à découvert	(226 430 887)	(224 160 210)	(195,96)

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2021

	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Total des placements vendus à découvert (suite)			
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	(20 688) \$	– \$	–
Montant net des placements détenus	149 230 449 \$	148 643 380	130,00
Perte latente sur les contrats de change à terme (tableau 1)		(362 758)	(0,32)
Profit latent sur les contrats à terme standardisés (tableau 2)		12 970	0,01
Autres passifs, montant net		(33 908 993)	(29,69)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		114 384 599 \$	100,00

Tableau 1 — Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise vendue	Devise achetée	Cours de change à terme	Prix du contrat	Juste valeur	Perte latente
31 janvier 2022	USD	CAD	1,265627	(17 413 848) \$	(17 776 606) \$	(362 758) \$
Total de la perte latente sur les contrats de change à terme						(362 758) \$

Tableau 2 – Contrats à terme standardisés

Contrats à terme standardisés	Date de règlement	Position	Nombre de contrats	Prix du contrat	Montant notionnel	Profit latent
Billet du Trésor américain à deux ans (CBT)	Mars 2022	Vendeur	(112)	109,09 \$	(24 445 498) \$	12 970 \$
Total du profit latent sur les contrats à terme standardisés						12 970 \$

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers

Aux 31 décembre 2021 et 2020

Le Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternative constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie principale datée du 20 août 2019, qui peut être modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer des activités le 9 décembre 2019. Le siège social du Fonds est situé au 40 King Street West, Suite 3402, Toronto (Ontario) M5H 3Y2.

Algonquin Capital Corporation agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le fiduciaire est une société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire ») du Fonds. Le gestionnaire est chargé de la gestion du Fonds. Le courtier principal et dépositaire du Fonds est Valeurs mobilières TD Inc. (« VMTDI »).

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherchera à atteindre l'objectif de placement du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou d'organismes supranationaux, des titres à taux variable, des fiducies, des obligations et des prêts de sociétés, des fonds négociés en bourse (« FNB »), des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds gère ses positions acheteur et vendeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du marché sur son portefeuille de placements. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de gagner un revenu supplémentaire. Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition semblable à un placement direct dans des titres à revenu fixe à l'aide de dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds communs de placement soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds communs de placement soient gérés de façon adéquate. Le gestionnaire entend gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

Dispense relative aux placements dans un fonds alternatif :

Pour qu'il puisse réaliser des ventes à découvert de « titres d'État » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 :

- a) l'alinéa 2.6.1 1) c) v), qui interdit au Fonds de vendre un titre à découvert si, au moment de la vente à découvert, la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert dépasse 50 % de sa valeur liquidative;
- b) le paragraphe 2.6.2, qui stipule que le Fonds ne peut pas emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur marchande globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

1. Mode de présentation :

- a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le Fonds présente l'information en fonction de ce référentiel comptable, selon les exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et du Conseil des normes comptables du Canada.

- b) Base d'évaluation :

Les états financiers annuels ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), lesquels sont présentés à la juste valeur. Les méthodes appliquées aux fins des présents états financiers sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 31 mars 2022, soit la date à laquelle la publication des états financiers annuels a été approuvée par le fiduciaire.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

2. Principales méthodes comptables :

Les paragraphes suivants résument les méthodes comptables du Fonds :

a) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères :

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et le revenu connexe, ainsi que les autres actifs et passifs monétaires, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

La juste valeur des placements libellés en monnaies étrangères a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente de placements sont inclus au poste « Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » dans les états du résultat global. Les profits de change latents sur les actifs détenus par le Fonds et les passifs du Fonds sont inclus au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

b) Instruments financiers :

i) Classement :

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers et de passifs financiers à la JVRN.

Les placements du Fonds sont gérés et leur performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont évalués au coût amorti et sont respectivement classés comme évalués au coût amorti et autres passifs financiers. Les parts rachetables sont évaluées au prix de rachat et sont considérées comme un montant résiduel.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

2. Principales méthodes comptables (suite) :

ii) Comptabilisation et évaluation initiale :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À compter de cette date, les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts d'opérations sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

iii) Évaluation des placements :

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré comme actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

2. Principales méthodes comptables (suite) :

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables) est fondée sur le cours de clôture des marchés. Le Fonds utilise soit le dernier cours, soit les cours fournis par des services d'évaluation indépendants pour les actifs et passifs financiers lorsque ces cours s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier cours ou le cours fourni ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause de cet actif financier ou de ce passif financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

c) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

d) Coûts d'opérations :

Les commissions et autres coûts d'opérations sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires et aux conseillers, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille sont comptabilisés à titre de charges aux états du résultat global.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert) :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (découvert) se composent des dépôts en trésorerie; ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

2. Principales méthodes comptables (suite) :

f) Autres actifs et passifs financiers :

Les souscriptions à recevoir, le montant à recevoir du courtier, le montant à recevoir pour les placements vendus, les intérêts et dividendes à recevoir et les remboursements des charges à recevoir sont classés et évalués au coût amorti. Le montant à payer au courtier, le montant à payer pour les placements achetés, les créiteurs et charges à payer, le montant à payer au gestionnaire, le montant à payer à un fonds lié, les intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les 12 mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur

g) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée est établi en calculant la valeur de sa quote-part dans les actifs et les passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série. Les produits, les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis proportionnellement entre les séries selon l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif de chaque série.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré du porteur à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminuée de la valeur liquidative par part à la date du rachat.

Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Étant donné les séries de parts actuellement émises, et puisque les différentes séries ne possèdent pas des caractéristiques identiques, les parts rachetables sont classées dans les passifs financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

2. Principales méthodes comptables (suite) :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de l'exercice.

- h) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est fondée sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice.

- i) Transactions de placement et comptabilisation des produits :

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

Les postes « Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

- j) Impôt sur le résultat :

Le Fonds est admissible à titre de fiduciaire de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, qui est payé ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le revenu net qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le résultat.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

2. Principales méthodes comptables (suite) :

Aux 31 décembre 2021 et 2020, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des pertes en capital reportées en avant et des pertes autres qu'en capital reportées.

k) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou des accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

l) Intérêts et frais d'emprunt :

Le Fonds prend des positions acheteur et vendeur et engage des charges d'intérêts et des frais d'emprunt qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements du Fonds en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celui-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges courantes.

3. Montant à payer au courtier et à recevoir du courtier :

Le Fonds a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère son compte comme celui d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de montants à payer au courtier et à recevoir du courtier. Les instruments financiers ou les positions de trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté, ou titre acheté sur marge. Les titres ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde. Le Fonds atténue ce risque en ayant recours uniquement à des courtiers approuvés, soit des institutions financières solvables.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

4. Estimations et jugements comptables critiques :

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

b) Évaluation des placements :

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds lors de la préparation des états financiers.

c) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance en fonction de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision du Fonds de classer ses placements à la JVRN.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

5. Transactions entre parties liées :

a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion du Fonds, qui s'accumulent quotidiennement selon le pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds et sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les frais de gestion mensuels de chaque série de parts correspondent i) à 1/12^e de 1,45 % de la valeur liquidative globale de la série A pour les parts de série A, ii) à 1/12^e de 0,50 % de la valeur liquidative globale de la série F Founders pour les parts de série F Founders et iii) à 1/12^e de 0,95 % de la valeur liquidative globale de la série F pour les parts de série F. Les frais de gestion pour les parts de série I et de série I (\$ US) se négocient avec les porteurs de parts, n'excèdent pas 0,95 % par an et sont payables par les porteurs de parts directement au gestionnaire.

Le gestionnaire pourrait accepter de renoncer à une tranche des frais de gestion qu'il aurait normalement le droit de recevoir; un montant correspondant au montant visé par la renonciation est calculé et porté au crédit du compte du porteur de parts pertinent chaque jour ouvrable et est distribué mensuellement, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, puis par remboursement de capital. Toutes ces distributions sont automatiquement investies dans des parts supplémentaires de la série pertinente du Fonds.

b) Charges :

Le Fonds est responsable de tous les coûts engagés dans le cadre de l'organisation et des activités courantes du Fonds, notamment les commissions et frais de courtage, les frais associés aux opérations de prêt de titres et les coûts d'opérations connexes, les impôts et taxes, les honoraires d'audit et honoraires juridiques, les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant, les droits de garde et de dépôt, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, frais d'administration et coûts des systèmes, les frais liés aux services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports financiers et autres rapports aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus, aux notices annuelles et aux aperçus des fonds. Les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers sont payés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, rembourser une partie ou la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou y renoncer.

Au cours de l'exercice clos 31 décembre 2021, les dépenses remboursées par le gestionnaire se sont élevées à 85 858 \$ (113 075 \$ en 2020). Au 31 décembre 2021, le remboursement des charges à recevoir du gestionnaire s'élevait à 469 \$ (113 075 \$ en 2020).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

5. Transactions entre parties liées (suite) :

c) Parts détenues par des parties liées :

Au 31 décembre 2021, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient, directement ou indirectement, 4 202 parts de série I du Fonds (532 parts de série I en 2020).

d) Montant à payer au gestionnaire et à un fond lié :

Au 31 décembre 2021, un montant de néant \$ était à payer au gestionnaire à l'égard du paiement des charges engagées pour le Fonds (22 199 \$ en 2020) et un montant de 17 442 \$ était à payer à un fonds lié (néant \$ en 2020).

6. Parts rachetables du Fonds :

a) Émission de parts :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série de parts. Chaque part d'une série confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même série à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des séries suivantes :

Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs.

Les parts de série F Founders sont offertes jusqu'au moment où la série atteint une valeur liquidative de 50 millions de dollars. Les parts de série F seront offertes pendant cette période aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Les parts de série F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

Les parts de série I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs au cas par cas, au gré du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I, et non par le Fonds. Les parts de série I sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel.

Les parts de série I (\$ US) sont offertes, au cas par cas, aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition au dollar américain, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les parts de série I (\$ US) sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel. Le cours des parts de série I (\$ US) est calculé et présenté en dollars américains selon le taux de change au moment du calcul de la valeur liquidative. En outre, les coûts et les profits et pertes rattachés aux dérivés utilisés pour couvrir le risque de change des parts de série I (\$ US) incombent en totalité aux parts de série I (\$ US) et se reflètent dans le cours des parts de série I (\$ US).

Les parts de toute série du Fonds peuvent être achetées chaque mercredi au plus tard à 16 h (heure de l'Est) ou tout autre jour choisi par le gestionnaire. Les documents nécessaires et le règlement de la souscription doivent être fournis au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la réception de l'ordre d'achat. Le porteur de parts peut changer une partie ou la totalité des parts d'une série donnée pour des parts d'une autre série du Fonds, dans la mesure où le porteur de parts a le droit de détenir des parts de cette série. L'ordre de changement de série doit être reçu avant 16 h (heure de l'Est) afin qu'il soit traité à la même date.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Le tableau suivant présente les opérations liées aux parts pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Réinvestissement des parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2021						
Série A	8 156	46 262	(5 634)	1 344	142	50 270
Série F	43 136	741 849	(253 574)	(1 311)	6 755	536 855
Série FF	480 437	64	(114 617)	–	9 874	375 758
Série I	43 198	137 167	(62 888)	–	4 023	121 500
31 décembre 2020						
Série A	–	13 551	(5 559)	–	164	8 156
Série F	1 500	46 101	(5 233)	–	768	43 136
Série FF	–	508 960	(50 446)	–	21 923	480 437
Série I	–	52 920	(12 155)	–	2 433	43 198

b) Rachat de parts :

Les parts rachetables du Fonds peuvent être rachetées chaque mercredi au plus tard à 16 h (heure de l'Est) ou tout autre jour ouvrable choisi par le gestionnaire (individuellement, une « date de rachat »). Tout ordre de rachat reçu après 16 h à une date de rachat sera traité lors de la prochaine date de rachat. Le produit des rachats sera versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat. Le produit du rachat est payé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat.

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le gestionnaire ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur une bourse de valeurs, une bourse des options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille du Fonds ne peuvent être négociés sur toute autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces exercices, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'un changement de série.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Afin de protéger les intérêts et participations de la majorité des porteurs de parts du Fonds et de décourager les opérations à court terme inappropriées visant le Fonds, les investisseurs pourraient se voir imposer des frais pour opérations à court terme. Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F Founders ou de série F du Fonds dans un délai de 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir, au bénéfice des porteurs de parts restants du Fonds, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

c) Distributions :

Une politique régit les distributions trimestrielles du Fonds selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, au gré du gestionnaire. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le revenu net supérieur aux distributions trimestrielles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire. La date de référence pour un dividende ou une distribution correspond à la date d'évaluation précédant la date de paiement. Un jour d'évaluation est un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »).

Le Fonds peut effectuer des distributions en trésorerie ou sous forme de parts de la même série du Fonds ou de bien en nature payables dans des proportions déterminées de temps à autre par le gestionnaire. Le porteur de parts peut choisir de recevoir le paiement en trésorerie par voie de transfert électronique dans son compte bancaire; toutefois, le gestionnaire pourra décider, dans le cas de certaines distributions, de réinvestir automatiquement le paiement en trésorerie dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

d) Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les opérations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

7. Instruments financiers :

a) Gestion des risques :

L'objectif principal du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement ou de couverture.

En gardant à l'esprit l'objectif de préservation du capital, le gestionnaire emploie une variété de techniques et de méthodes de gestion des risques. Des limites de concentration ont été établies, notamment un seuil maximum pour les titres de créance de qualité inférieure, les titres internationaux et les titres de créance alternatifs, ainsi que pour l'effet de levier du portefeuille, la vente à découvert et l'exposition à un seul émetteur.

b) Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de levier et le risque de marché (y compris le risque lié aux taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et d'informations touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres précis détenus par le Fonds. Les risques importants qui concernent le Fonds sont décrits ci-dessous :

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

7. Instruments financiers (suite) :

i) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. La valeur comptable des actifs du Fonds correspond au risque maximal de crédit auquel il est exposé.

Le risque de crédit se concentre dans les placements qu'un Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel s'expose le Fonds.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Le tableau suivant résume les instruments de créance du Fonds par notation, compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier, aux 31 décembre 2021 et 2020 :

Instruments de créance* par note de crédit	% de la valeur liquidative	
	2021	2020
Notés AAA	(196)	(136)
Notés AA	15	15
Notés A	50	60
Notés BBB	224	171
Notés BB	22	20
Notés B	4	—
Non classé	11	—

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

7. Instruments financiers (suite) :

La trésorerie du Fonds est détenue auprès de son courtier principal, dont les notes étaient les suivantes aux 31 décembre 2021 et 2020 :

Note selon S&P Global	VMTDI
Court terme	A-1+
Long terme	AA-

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du dépositaire découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes de garde.

ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Pour atténuer ce risque, le Fonds détient suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'autorisera pas les rachats (en partie ou en totalité) à tout moment où le gestionnaire estime, à sa seule appréciation, que les actifs liquides du Fonds sont insuffisants pour financer ces rachats ou que la liquidation des actifs serait préjudiciable au Fonds en général.

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans les douze mois.

iii) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en question ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque géopolitique est un exemple de facteur qui touche sur tous les titres négociés sur un marché. En plus d'être exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix, comme indiqué ci-dessous, le Fonds est exposé à d'autres risques de marché.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

7. Instruments financiers (suite) :

a) Risque lié aux taux d'intérêt :

Le risque lié aux taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie investie à des taux d'intérêt à court terme sur le marché est très peu sensible à la variation des taux d'intérêt.

Comme le Fonds gère et couvre activement le risque lié aux taux d'intérêt, l'actif net tend à être davantage touché par les variations des écarts de taux que par la fluctuation des taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments de créance auxquels le Fonds était exposé ainsi que leurs échéances aux 31 décembre 2021 et 2020. Le tableau présente aussi l'incidence qu'aurait eue une augmentation parallèle de 25 points de base de la courbe de rendement (la « sensibilité ») sur l'actif net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Instruments de créance* par échéance	2021	2020
De 0 à 1 an	(68 177) \$	(24 688) \$
De 1 an à 3 ans	90 609	(99 413)
De 3 à 5 ans	(279 022)	(218 389)
Plus de 5 ans	(499 899)	(303 025)
Total de l'exposition	(756 489) \$	(645 514) \$

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et l'écart peut être significatif.

b) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

7. Instruments financiers (suite) :

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque liés aux prix du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 31 décembre 2021, l'incidence estimative d'une augmentation de 1 point de base des écarts de taux des instruments détenus par le Fonds, toutes les autres variables demeurant constantes, était une perte de 112 117 \$ (48 889 \$ en 2020). De plus, au 31 décembre 2021, si les cours sur les bourses canadiennes où se négocient les titres de participation et les actions privilégiées détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 782 829 \$ (1 550 612 \$ en 2020). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

c) Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Ce risque est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux devises.

Le tableau suivant montre l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2021 et 2020 d'une appréciation de 5 % de la devise respective par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2021						
Dollar américain	(17 549 967) \$	17 435 629 \$	(114 338) \$	(877 498) \$	871 781 \$	(5 717) \$
	(17 549 967) \$	17 435 629 \$	(114 338) \$	(877 498) \$	871 781 \$	(5 717) \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(15,34)	15,24	(0,10)	(0,77)	0,76	(0,01)

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

7. Instruments financiers (suite) :

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2020						
Dollar américain	(8 651 727) \$	8 900 007 \$	248 280 \$	(432 586) \$	445 000 \$	12 414 \$
	(8 651 727) \$	8 900 007 \$	248 280 \$	(432 586) \$	445 000 \$	12 414 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(14,44)	14,85	0,41	(0,72)	0,74	0,02

Les montants dans le tableau ci-dessus se fondent sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et passifs financiers n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 31 décembre 2021, si le dollar américain s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 5 717 \$ (12 414 \$ en 2020). En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

d) Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'exposition totale, compte non tenu des titres d'État, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aux 31 décembre 2021 et 2020.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

7. Instruments financiers (suite) :

Segment de marché	2021	2020
Services financiers	41 %	49 %
Énergie	18 %	18 %
Communications	11 %	11 %
Biens de consommation cyclique	10 %	5 %
Biens de consommation non cyclique	9 %	10 %
Services publics	7 %	3 %
Industries	2 %	1 %
Technologies	1 %	3 %
Matériaux de base	1 %	—
	100 %	100 %

e) Risque de levier :

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des actions privilégiées, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, un effet de levier peut être introduit au Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut accroître la volatilité et nuire à la liquidité du Fonds, et pourrait obliger le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant des fonds empruntés à des fins de placement, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours de l'exercice clos 31 décembre 2021, l'exposition brute globale la plus faible et la plus élevée du Fonds était respectivement de 157 % (17 % en 2020) et 238 % (230 % en 2020) de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres à revenu fixe. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions et des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à 300 % (300 % en 2020) de la valeur liquidative du Fonds.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

7. Instruments financiers (suite) :

f) Risque lié à la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était devenue une pandémie. La situation demeure variable, diverses régions du monde ajustant leurs réponses à l'épidémie. Le fiduciaire continue de surveiller l'incidence de la COVID-19 sur les placements du Fonds; toutefois, à la date des présents états financiers, aucun changement important n'a été apporté aux estimations comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers.

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur :

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un de trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant résume dans quels niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se classent les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020.

31 décembre 2021

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres à revenu fixe	– \$ 349 983 936	\$	– \$	349 983 936 \$
Titres du marché monétaire	–	14 991 362	–	14 991 362
Actions privilégiées	7 828 292	–	–	7 828 292
Contrats à terme standardisés	12 970	–	–	12 970
	7 841 262 \$	364 975 298 \$	– \$	372 816 560 \$
Passifs				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$ 224 160 210	\$	– \$	224 160 210 \$
Contrats de change à terme	–	362 758	–	362 758
	– \$ 224 522 968	\$	– \$	224 522 968 \$

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite) :

31 décembre 2020

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres à revenu fixe	– \$	155 440 339 \$	– \$	155 440 339 \$
Actions privilégiées	15 506 116	–	–	15 506 116
Contrats de change à terme	–	323 877	–	323 877
	15 506 116 \$	155 764 216 \$	– \$	171 270 332 \$
Passifs				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	93 598 394 \$	– \$	93 598 394 \$
	– \$	93 598 394 \$	– \$	93 598 394 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

9. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 est calculée comme suit :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
31 décembre 2021			
Série A	36 962 \$	23 422	1,58 \$
Série F	805 155	344 049	2,34
Série FF	1 334 082	437 257	3,05
Série I	381 717	115 497	3,30
31 décembre 2020			
Série A	69 273 \$	5 253	13,19 \$
Série F	201 561	13 225	15,24
Série FF	5 492 571	392 068	14,01
Série I	286 004	30 352	9,42

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes des états financiers (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020

10. Souscriptions à recevoir :

Les souscriptions à recevoir correspondent aux montants à recevoir au titre des parts du Fonds pour lesquelles des demandes de souscription ont été reçues et des parts ont été émises avant la fin de l'exercice, mais pour lesquelles la contrepartie n'avait pas été reçue par le Fonds à la clôture de l'exercice.

11. Rachats à payer :

Les rachats à payer correspondent à des montants à payer pour des parts du Fonds dont les demandes de rachat ont été reçues avant la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été payés à la fin de l'exercice.

12. Indemnisation du gestionnaire :

Le Fonds indemnifiera le gestionnaire et ses administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs contre tout dommage, réclamation, responsabilité et dépense, y compris les honoraires juridiques, qu'ils engagent ou auxquels ils peuvent être ou devenir assujettis en raison de leurs activités pour le compte du Fonds. Toutefois, cette indemnité ne s'appliquera pas aux pertes découlant de la négligence, de l'inconduite intentionnelle, de la fraude ou de la mauvaise foi du gestionnaire et de ses administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs.

13. Événements postérieurs :

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2022 à la date de publication des présents états financiers annuels, les souscriptions du Fonds se sont élevées à 25 752 446 \$ et les rachats se sont établis à 20 022 573 \$.